



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 200'000.- (TVA incluse)
pour la réfection de la régulation des monoblocs
de climatisation et des boîtes à débit de
l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds
(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Ce rapport a pour objet la demande d'un crédit de réfection de la régulation des monoblocs de climatisation et des boîtes à débit variable de la plate-forme médico-technique (PMT) de l'hôpital. Ces monoblocs assurent le conditionnement de l'air des locaux d'oncologie-radiothérapie, de la pharmacie, de l'Institut neuchâtelois de microbiologie (INM), de la consultation d'ophtalmologie, des soins intensifs, du laboratoire, des services Administratifs et de la Tourelle. Cette demande a été présentée à l'appui du budget 2003 et acceptée par l'Etat en novembre 2003.

Techniques

Les monoblocs de ventilation servent à assurer la qualité de l'air dans les locaux de l'hôpital. Certains monoblocs acheminent l'air de l'extérieur vers les locaux, après conditionnement (réchauffement ou refroidissement selon la demande). D'autres, équipés de récupérateurs de chaleur, extraient l'air "vicié" des locaux. Tous ces monoblocs sont équipés d'un système de régulation électronique qui assure la gestion complexe des débits et de la température de l'air.

Les boîtes à débit variable régulent électroniquement le débit d'air des circuits périphériques de pulsion ou d'aspiration pour maintenir la température demandée dans chaque local.

Maintenance

Après 14 ans de service, les régulations concernées (12 monoblocs et 160 boîtes à débit variable) ne fonctionnent plus à satisfaction et notre fournisseur ne peut plus assurer la fourniture des composants électroniques de rechange. Il est à noter que ces systèmes de régulation installés en 1990 sont d'une génération des années 1980. Il devient donc impératif de procéder à leur changement.

Les boîtes à débit variable sont malheureusement très difficiles d'accès (les bureaux d'ingénieurs ont négligé cet aspect de la maintenance) et 30% du budget servira au démontage et au remontage des faux-plafonds.

Planification financière

Pour raisons de planification financière, il est proposé d'effectuer cette réfection en quatre phases. Les éléments récupérés des premiers travaux serviront de pièces de rechange pour la maintenance des installations jusqu'à réfection complète des régulations.

Demande formulée pour 2003

Il convient de relever que cette demande a été discutée par la Commission de l'hôpital dans le cadre du budget 2003 et que ce rapport a été accepté par cette dernière dans sa séance du 11 mai 2004. L'accord du canton a été donné par sa lettre du 14 novembre 2003.

Conclusion

Le besoin financier global nécessaire pour la réfection de la régulation des monoblocs de climatisation et des boîtes à débit variable de la PMT de l'hôpital est de l'ordre Fr. 790'000.-. Comme la réalisation de ces travaux est prévue sur plusieurs années, c'est donc une première tranche d'un montant de **Fr. 200'000.-** qui est sollicitée.

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ces travaux.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 200'000.- (TVA incluse) est accordé au Conseil communal pour la réfection de la régulation des monoblocs de climatisation et des boîtes à débit de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 10%.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburg

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf